



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 2 Juillet 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 09/07/2024
Et
Publication du : 09/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 24/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés avec procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Excusé : M. MAHÉ Bernard

Absente : Mme BALOCHE Nicole

A été nommée secrétaire : Mme MEUNIER Sylvie

2024-042 – DÉTERMINATION DU PRIX DE CESSION D'UN VÉHICULE

Par délibération du 04 juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour, entre autres, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, dans la limite de 4 600 €.

Le Conseil Municipal reste compétent pour fixer les prix de cessions de ces biens.

Une camionnette Mercedes Vito acquise en 2004 et totalement amortie depuis 2012, antérieurement utilisée par les services techniques de la commune, peut être cédée pour pièces à un particulier.

Vu l'avis de la Commission des Finances/Ressources Humaines du 20/06/2024,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le prix de vente, pour pièces, de la camionnette Mercedes Vito à 350 €,
- D'imputer la recette au budget 2024.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2024



Le Maire,

***Denise SERRANO**

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie MEUNIER

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 09/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>